

CONDITIONS D'INSCRIPTION POUR UN EXAMEN DE GRADE DANS L'ORNE

Karaté et Karaté Jutsu – Jutsu simultanément au **Krav Maga**

EXAMENS GRADES : 1^{er} au 4^e Dan Karaté - 1^{er} au 4^e Dan Krav Maga

L'organisation de ce passage est soumise aux conditions suivantes : un nombre suffisant de candidats par catégorie (mini 2) et la constitution d'un Jury en fonction du Grade présenté selon discipline

Le samedi 25 Février 2023

Dojo Fabien CANU –rue du pavillon Sainte Thérèse - ALENCON 61000

L'horaire vous sera communiqué sur votre lettre/message de convocation.

Veillez prendre note que le passage de grade est un examen d'Etat. Les candidats doivent prévoir une journée de disponibilité. Jusqu'à l'annonce des résultats il est demandé aux candidats de rester en kimono.

→Age : est prise en compte la date de naissance au jour de l'examen (14 ans minimum)

LE DOSSIER D'INSCRIPTION EST COMPOSE DE :

- Un formulaire d'inscription. **Soyez précis sur la rédaction de l'adresse (Appt, n° de la rue, adresse courriel, N° de téléphone, N° de licence etc...)**
- Attestation historique des licences (*licence de l'année en cours obligatoire*), authentification des grades et Dans (validés par la CSDGE de la FFKDA), à défaut photocopie de la page du passeport
- Copie des UV déjà obtenues dans le grade présenté (photocopie du passeport sportif)
- Règlement par chèque des frais d'inscription d'un montant de **50 € (A l'ordre du Comité Départemental de l'Orne de Karaté)**
- Une autorisation parentale obligatoire pour les mineurs
- Une enveloppe (avec Nom et Adresse) affranchie au tarif lettre,
- S'il y a lieu, une attestation permettant d'obtenir des bonifications ou unités (arbitre).

Nombre de licences selon critères suivant :

- pour le 1^{er} Dan - 3 timbres de licence pour prétendre au passage du 1^{er} Dan dont le timbre de la saison sportive en cours
- pour le 2^e Dan - 2 ans de pratique de date à date et 2 timbres de licence, dont le timbre de licence de la saison sportive en cours entre le passage du 1^{er} dan et celui du 2^eme Dan
- pour le 3^e Dan - 3 ans de pratique de date à date et 3 timbres de licence, dont le timbre de licence de la saison sportive en cours entre le passage du 2^eme dan et celui du 3^eme Dan
- pour le 4^e Dan - 4 ans de pratique de date à date et 4 timbres de licence, dont le timbre de licence de la saison sportive en cours entre le passage du 3^eer dan et celui du 4^eme Dan.

Envoi du dossier d'inscription au Secrétaire du Comité du département de l'Orne, Jean-Philippe CORMIER, 48 rue du Dr Barrabé 61700 DOMFRONT avant le 06 février 2022 (cachet de la poste faisant foi)

Réception par courrier uniquement.

Nota : Tout dossier incomplet ou envoyé hors délai sera rejeté et retourné, en application du règlement de la CSDGE.

Le Responsable de la Commission des Grades et Dan
Patrice GUILLON ☎ 06 08 14 50 82